

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 06 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
30 décembre 2022
Date d'affichage : 30 décembre 2022

Nombre de membres afférents
au Conseil : 19
Nombre de membres
en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

**OBJET : Demande de
subvention auprès de l'Etat au
titre de la Dotation de soutien
à l'investissement local (DSIL)
pour la rénovation thermique
de la salle polyvalente**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 06 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à M. Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.

Il est exposé que la salle polyvalente est fréquemment utilisée par les associations communales et les particuliers.

L'objectif de cette opération est de pérenniser son utilisation à long terme, et d'améliorer ses performances thermiques qui sont médiocres actuellement pour assurer un service public de qualité aux utilisateurs.

Les travaux envisagés consistent à changer les ouvrants et issues de secours de la salle polyvalente :

- Sur la salle annexe, le changement de la porte de secours sur la façade Sud,
- La salle des fêtes est équipée de 3 doubles portes issues de secours en bois, qui sont très vétustes et qui sont à changer.

Ces trois portes en bois ainsi que leur encadrement ne sont plus étanches à l'air, leur changement sera un plus pour la performance énergétique.

Le montant des travaux s'élève à 19 639.58 € H.T et devraient débiter en mai 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (H.T)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes (H.T)
Changement des ouvrants de secours	19 639.58 €	Subvention ETAT-DSIL	35 % Sur la base de 19 639.58 € H.T	6 873.85 €
TOTAL H.T	19 639.58 €	Total subvention attendue		6 873.85 €
TVA	3 927.92 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		16 693.65 €
TOTAL TTC	23 567.50 €	TOTAL TTC		23 567.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de « rénovation thermique » de la salle polyvalente,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 19 639.58 € H.T,
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat au titre de la DSIL,
- **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023 une subvention de 6 873.85 € pour la réalisation de cette opération,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Monique ROSSET-LANCHET